de 30 à 40c. les cent livres. Comme mon temps de parole est limité, je ne puis mentionner que quelques produits, mais la situation est semblable dans le cas des produits de la pêche. La mesure à l'étude ne traite pas de façon précise de cette situation: le fait est révélateur. Si je comprends bien la déclaration du ministre, le bill devrait pouvoir s'appliquer aux membres de l'industrie de transformation des produits agricoles qui exportent aux États-Unis au-delà de 20 p. 100 de leur production.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais comme il est 5 heures je dois en conformité de l'article 40 du Règlement informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter)—L'expansion économique régionale—Le cas du président du groupe de travail d'Argentia; le député de Don Valley (M. Kaplan)—Les aéroports—Toronto—Le choix du nouvel emplacement—La remise de l'annonce; le député de Halifax-East Hants (M. McCleave)—La Gendarmerie royale—Les attributions de la force civile de sécurité.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui c'est-à-dire les avis de motions portant production de documents, les bills privés et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES AVIS DE MOTION (DOCUMENTS)

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

LE RAPPORT D'EXPERTS EN VUE DE LA CRÉATION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION

M. John L. Skoberg (Moose Jaw) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert de la Operations Research Industries (étude et recommandation en vue de la création d'un système dirinformation de la direction à l'appui du système de programmation, planification et budgétisation du Ministère) exécuté pour le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pendant l'année financière 1967-1968, et dont il est fait mention dans la réponse à la question nº 1323 de la première session de ce Parlement.

• (5.00 p.m.)

M. Charles L. Caccia (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons débattu cette question nombre de fois et elle a été reportée à l'ordre du jour. Nous sommes prêts à la discuter et nous comptons le faire dès maintenant. Le député s'intéresse aux systèmes d'information que le ministère a mis au point au cours des années pour accroître son efficacité et pouvoir recueillir plus de renseignements et de données et fournir aux Canadiens un service au plus bas prix possible.

En ce qui concerne l'expérience de notre ministère nous avons adopté comme ligne de conduite qu'un système d'information a une certaine utilité dans la mesure où il répond à trois exigences distinctes. Il doit satisfaire aux besoins opérationnels; au besoin il doit permettre d'évaluer et de juger l'efficacité d'un programme. Le troisième critère est qu'il doit servir de soutien à la recherche et à la planification à long terme.

On a mis au point ces dernières années des systèmes qui répondent à ces trois exigences. Il y a par exemple le système de données utilisé pour l'immigration qui n'est au fond qu'un rassemblement de données permettant une récupération immédiate de l'information pour les besoins du recrutement et de la sélection à l'étranger. Ces données permettent d'identifier plusieurs points qu'on peut résumer et employer de différentes façons pour répondre aux exigences du contrôle et de la recherche opérationnelles.

Au présent stade de planification, le ministère entreprend une révision importante du système d'enregistrement des arrivées afin d'éviter le double emploi et permettre d'isoler toutes les informations existantes concernant des cas individuels. Ces objectifs, une fois atteints, permettront une simplification des formalités pour tous les immigrants dès leur arrivée au Canada, et le processus en sera activé, particulièrement dans les aéroports internationaux.

En ce qui concerne le secteur ministériel de la main-d'œuvre...

- M. Howard (Skeena): Je me demande si je peux invoquer le Règlement?
- M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député veut-il invoquer le Règlement?
- M. Howard (Skeena): Oui, monsieur l'Orateur. Il est bien établi dans le Règlement que le débat, à ce stade-ci, se limitait à la question de savoir si le document dont il est question dans la motion devrait être produit. Je vous fais remarquer que cela ne permet pas à un député, comme essaie de le faire le secrétaire parlementaire, de se lancer dans une explication plutôt détaillée de ce qui se passe au sein d'un ministère, ou de l'objet des documents, et ainsi de suite. La discussion doit se limiter très strictement à la question de savoir pourquoi les documents devraient ou non être produits. Il faudrait signaler la chose au député.
- M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La présidence est d'accord avec le député que toute discussion à la Chambre devrait être pertinente. Cette motion tend principalement à faire présenter un rapport. Les députés savent qu'on leur accorde une certaine latitude en espérant qu'au cours de leur exposé, ils s'en tiendront à l'objet principal de la motion. Je demanderais au secrétaire parlementaire de s'en tenir autant que possible au Règlement de la Chambre.
- M. Caccia: Merci, monsieur l'Orateur. Reporter une motion à l'ordre du jour a évidemment pour but d'en débattre et de traiter des questions intéressant la Chambre.
- M. Skoberg: Faites-nous-la connaître et nous en débattrons.